

SIMON
ASSOCIÉS

Distribution, Concurrence et Consommation

SIMON ASSOCIÉS | Équipe de 17 avocats et juristes



François-Luc SIMON

Associé

Membre du Collège des Experts de la FFF et de la FCA
flsimon@simonassocies.com Tél : 06 15 79 09 12

François-Luc développe une forte expérience en droit de la Franchise, droit économique et droit de la distribution. Il intervient en conseil et en contentieux, pour le compte d'enseignes et groupes institutionnels, en France et à l'international.

Il est l'auteur de nombreuses publications et de l'ouvrage « *Théorique et pratique du droit de la Franchise* », Edition Joly.

Il est membre du Collège des Experts de la Fédération Française de la Franchise, depuis 2009.



Sandrine RICHARD

Associée

Membre du Collège des Experts de la FFF et de la FCA
srichard@simonassocies.com Tél : 06 11 90 58 20

Sandrine développe une expérience en droit de la Franchise, droit économique et droit de la distribution.

Elle intervient en conseil et en contentieux pour le compte d'enseignes d'envergure.

Elle se trouve au cœur du développement et de la gestion de plusieurs réseaux de distribution qui font appel à elle dans le suivi courant de leurs problématiques quotidiennes et dans leurs réorganisations stratégiques.

SIMON ASSOCIÉS | Équipe de 17 avocats et juristes

**Anne-Sophie CHONE-GRIMALDI**

Of-Counsel

achonegrimaldi@simonassocies.com

Tél : 06 15 79 09 12

Anne-Sophie Choné-Grimaldi est Professeur des universités, agrégée des facultés de droit, depuis 2011. Elle est spécialiste de droit de la distribution, de droit de la concurrence et, plus généralement, de droit civil économique.

Actuellement professeur à l'Université Paris Nanterre, elle dirige le CEDCACE – Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique.

Elle est l'auteur du traité intitulé « le droit des affaires de l'Union européenne », dans la collection Thémis, aux Presses universitaires de France, en 2017, ainsi que d'un commentaire article par article de la réforme des contrats (publié chez Gualino).

De plus, elle est en charge de la chronique « Ententes » de la revue Concurrences, ainsi que de la chronique « application du droit de l'Union européenne par la Cour de cassation », de la revue Europe. En outre, elle publie régulièrement sur des sujets qui intéressent le numérique et l'intelligence artificielle. Depuis janvier 2020, elle est le directeur scientifique de la revue mensuelle L'essentiel du droit de la distribution et de la concurrence (Lextenso).

Of counsel du cabinet TaylorWessing entre 2011 et 2017, elle rejoint Simon Associés en janvier 2024.

SIMON ASSOCIÉS | Équipe de 17 avocats et juristes



Justine GRANDMAIRE
Counsel
jgrandmaire@simonassociés.com
Tél : 06 17 09 77 76



Emilie SULLO
Counsel
esullo@simonassociés.com
Tél : 06 08 07 41 33



Alissia ZANETTE
Collaboratrice
azanette@simonassociés.com
Tél : 06 14 83 38 62



Fanny BARRACH
Collaboratrice
fbarrach@simonassociés.com
Tél : 06 71 66 57 68



Clémence BERNE
Collaboratrice
cberne@simonassociés.com
Tél : 06 87 84 50 38



Lorène MURAT HENRI
Collaboratrice
lmurat@simonassociés.com
Tél : 06 99 39 30 47



Estelle PHILIPPON
Collaboratrice
ephilipp@simonassociés.com Tél :
06 74 42 74 04



Anne QIN
Collaboratrice
aqin@simonassociés.com
Tél : 06 21 31 78 67



Claire SAADOUN
Collaboratrice
csaadoun@simonassociés.com
Tél : 06 74 00 96 71



Claire SICARD
Collaboratrice
csicard@simonassociés.com
Tél : 06 80 60 63 43



Suraya SYED
Collaboratrice
ssyed@simonassociés.com
Tél : 06 17 89 04 86



Julie ASTRUC
Juriste
jastruc@simonassociés.com
Tél : 06 85 68 41 54



Johanne AMABLE
Juriste
jamable@simonassociés.com
Tél : 06 69 06 97 94



Léna BIRONNEAU
Juriste
lbironneau@simonassociés.com
Tél : 06 82 89 30 36

SIMON ASSOCIÉS | Une expertise complète et adaptée

- **Accompagnement des têtes de réseau :**

Le Département intervient aux côtés des têtes de réseaux (environ 200), sous toute forme de distribution : franchise, commission-affiliation, concession, coopérative, distribution sélective, location-gérance (avec ou sans investissement), etc. Il travaille de longue date pour le compte de clients exerçant leur activité dans les secteurs les plus divers, notamment : distribution alimentaire, prêt-à-porter, habillement et équipements de sport, fleur/végétaux, boulangerie, parfumerie, bijouterie, équipement automobile, pneumatique, jouet, hôtellerie, restauration rapide/restauration à thème, immobilier, énergie renouvelable, services aux particuliers et conseil aux entreprises, notamment.

- **Expertise saluée :**

Le Département a reçu de nombreuses distinctions, notamment :

- Droit de la Franchise : Elu n°1 en France en 2024 pour la 10^{ème} fois consécutive (Décideurs, de 2015 à 2024)
- Droit de la distribution : Elu n°1 en France en 2024 pour la 8^{ème} fois (Palmarès des Avocats 2024 – Le Monde du Droit)
- Droit de la concurrence : Elu n° 1 en France en 2024 pour la 4^{ème} fois (Palmarès des Avocats 2024 – Le Monde du Droit)
- Droit de la consommation : Elu n° 1 en France en 2024 pour la 2^{ème} fois (Palmarès des Avocats 2024 – Le Monde du Droit)

Le Cabinet a par ailleurs été nommé :

- Cabinet Innovant de l'année (Palmarès des Avocats 2022 et 2024)
- Cabinet Français de l'année (Palmarès des Avocats 2021 et 2023)
- Cabinet ★★★★★ par le Classement Le Point Statista 2024 en Droit commercial, des affaires et de concurrence, Droit de la Consommation et 5 autres catégories, ainsi que ★★★★★ dans 5 catégories.

SIMON ASSOCIÉS | Quelques exemples récents de l'activité du département en conseil et en contentieux

- Accompagnement stratégique d'un groupe leader de son marché dans la création d'un réseau de distribution pour accélérer son déploiement territorial.
- Etablissement de la documentation relative à la négociation commerciale (CGV et convention unique) et suivi des négociations Groupe pharmaceutique.
- Contentieux portant sur des pratiques restrictives de concurrence:
- Contentieux de rupture brutale (totale ou partielle) de relations commerciales établies, notamment pour un groupe qui développe de nombreuses enseignes dans le prêt-à-porter,
- Contentieux sur le déséquilibre significatif et avantage sans contrepartie initiés par le Ministre de l'Economie et/ou de prétendues victimes, notamment pour un réseau de franchise de restauration rapide.
- Accompagnement notamment de fonds d'investissement dans les audits pré-acquisition de réseau de distribution.